

Votation cantonale du 17 juin 2012

LAEI et initiative "Frein au démantèlement social": double NON de la population neuchâteloise

Dans le cadre de la votation cantonale de ce dimanche 17 juin 2012, la population neuchâteloise a dit deux fois NON à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et à l'initiative du Parti ouvrier populaire (PO) "Frein au démantèlement social", refusant par ailleurs le contre-projet du Grand Conseil. Si le Conseil d'Etat prend acte du résultat concernant la LAEI, il se réjouit tout autant du rejet de l'initiative "Frein au démantèlement social" que de l'acceptation du contre-projet. A relever que le taux de participation s'est élevé à 32,09%. Quant au 22^e test de vote électronique, il s'est déroulé avec succès, représentant 7,4% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel.

Ce dimanche 17 juin 2012, la population neuchâteloise a dit NON à 57,16% à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et refusé très nettement à 70,48% l'initiative du Parti ouvrier populaire (POP) "Frein au démantèlement social", en acceptant à 50,74% le contre-projet du Grand Conseil. A relever que le taux de participation s'est élevé pour ces deux objets cantonaux à 32,09%.

Sur le plan fédéral, c'est un triple NON qui est sorti des urnes neuchâteloises. La population a en effet très nettement rejeté à 69,59% l'initiative "Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement", à 82,38% à l'initiative "Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère" et à 81,18% concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Réseaux de soins). Le taux de participation pour cette votation fédérale est fixé à 35,8%.

Rejet de la LAEI

Le Conseil d'Etat prend acte du refus de la LAEI par la population neuchâteloise, précisant qu'ainsi, le peuple refuse également tous les articles de la loi en lien avec l'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité dont la plupart n'étaient pas contestés.

La volonté du Grand Conseil et du Conseil d'Etat était de créer une base légale claire permettant aux communes de prélever une redevance sur l'électricité. Le rejet de la LAEI pourrait donc créer une incertitude juridique qui pourrait avoir des incidences sur les recettes des communes.

En s'opposant à la LAEI, le peuple refuse aussi une alimentation pérenne du Fonds cantonal de l'énergie. Il s'agira donc de trouver d'autres moyens financiers pour poursuivre le programme de promotion afin de ne pas perdre les subventions fédérales. En outre, d'autres mesures d'économies d'énergie, productions d'énergies renouvelables

ou moyens de recherche seront difficilement finançables, dont l'économie cantonale aurait pu profiter.

Il appartient maintenant au comité référendaire de décrire leur vision. Ensuite, le Conseil d'Etat remettra l'ouvrage sur le métier tel que le droit fédéral le lui impose. Une loi d'application est en effet nécessaire et les travaux reprendront dès que possible afin de proposer une nouvelle mouture de la LAEI au Grand Conseil.

NON à l'initiative du POP et OUI au contre-projet

Le Conseil d'Etat est très satisfait du résultat de la votation concernant l'initiative "Frein au démantèlement social". En la rejetant, la population neuchâteloise a compris que l'initiative du POP soulevait de très gros problèmes dans son application.

Le Conseil d'Etat est aussi heureux de constater que le peuple a adopté le contre-projet du Grand Conseil. Ce nouvel outil permettra de rallier les majorités les plus larges possibles dans le cadre du débat budgétaire et de proposer des budgets solides dans les années à venir. Le Conseil d'Etat y voit un moyen de poursuivre le redressement de nos finances et d'assurer un financement crédible aux grands projets qui nous attendent.

Succès du 22^e essai de vote électronique

A l'occasion de cette votation cantonale et fédérale du 17 juin 2012, 2.852 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par internet sur les 20.574 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 7,4% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 61 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique ont voté électroniquement.

La chancellerie d'Etat se réjouit du succès de ce 22^e essai de vote électronique. A ce jour, on compte plus de 20.000 contrats d'utilisation au Guichet unique, dont quelque 300 contrats pour les Suisses de l'étranger.

- **Retrouvez tous les résultats de la votation cantonale et fédérale de ce 17 juin 2012 sur www.ne.ch/vote, qui comprend aussi le détail de la votation présenté sous forme cartographique.**

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 17 juin 2012